

# Le Cateau



et vous

## Conseil Municipal

### PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 27 JUIN 2024

- Restauration des vitraux de l'Abbatiale
- Tickets de manège offerts par la ville
- Subventions aux associations
- Nouveaux tarifs à l'Espace des Arts

- La CA2C va implanter des abribus

Question diverse :

- Enquête Publique Zone des Quatre-Vaux

**PRÉSENTS** : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Matthieu DAVOINE, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Agnès GABET, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Jean-Marc LEGRAND, Marie-Christine LEUZIERRE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.

**REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION** : Dominique COLEMAN, Philippe ESTEVEZ, Joëlle MANESSE, Angélique PLAQUIN, Brigitte REZGUI.

### RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ABBATIALE

Le montant total des travaux de restauration de tous les vitraux de notre Abbatiale est estimé à 883 300 €, comprenant :

- échafaudages et protections : 199 966 €
- maçonnerie : 241 621 €
- vitraux : 441 712 €

Cette dépense très élevée mais nécessaire, n'était pas prévue par le bureau d'études dans le Budget Primitif. Notre Abbatiale date de 1634, plus de 400 ans d'histoire nous contemplent. Un tel échafaudage ne sera plus posé de si tôt. Il faut en profiter pour faire le maximum de rénovation.

Lors du Conseil Municipal d'avril 2024, une demande de subvention a été effectuée auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la préservation du patrimoine protégé. (Pour rappel, l'Abbatiale est classée « Monument Historique »).

A présent, la Région nous indique que cette subvention est plafonnée à 300 000 €. Le Conseil Municipal accepte le plan de financement suivant :

- Montant Hors Taxe des travaux : 883 300 €
- Subvention Région : 300 000 €
- Autofinancement Ville : 583 300 €

**Vote : Unanimité**

### TICKETS DE MANÈGE OFFERTS PAR LA VILLE

Dans le cadre des festivités de la Saint Matthieu, chaque année la ville du Cateau Cambrésis offre des tickets de manège aux habitants. Ces tickets sont alors remboursés aux forains.

En Juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les remboursements comme suit :

- manège enfantin : 1,50 €
- grande attraction : 2 €

Pour marquer notre soutien aux forains, et compte tenu de la hausse des dépenses d'électricité, il est proposé de revaloriser ces tarifs pour :

- manège enfantin : 2 €
- grande attraction : 3 €.

Ces tarifs s'appliqueront dès Septembre 2024, jusqu'à 2026 inclus.

**Vote : Unanimité**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir présenté aux services de la Mairie : leur **rapport d'activités**, leur **rapport financier** et le **compte rendu de leur assemblée générale**, ces associations seraient éligibles aux subventions suivantes :

### Associations de Loisirs et de Sports

• Cato'Form	300€
• Gym Union	300€
• Gym Vie	300€
• ACFC (coureurs de fond)	7 125€
• Cyclo Club Catésien	350€
• Taï Chi Chuan	300€
• Club de Tir Sportif	400€
• Les rencontres citoyennes	400€
• AS Badminton Loisirs	300€
• AS Jean Rostand	400€
• AS Lycée	400€
• Société de pêche « La sirène »	350€
• Football Sporting club catésien	13 000€
• Cité des Jeunes - Basket-Ball	12 500€
• Volley Ball	300€
• Cité des Jeunes - Tennis de table	1 300€
• Tennis Club	1 000€
• Société de chasse Saint-Hubert	120€
• Amat' Academy	400€
• La Castellane	1 000€
• Le Cateau Pétanque	400€
• Majorettes les étoiles d'argent	500€
• Club 4x4	350€
• Club Aïkido Waza	200€
• Judo Jujitsu	1 200€
• Tchiot Bout de Laine	300€
• Club Hippique Le Cateau	300€
<b>Total</b>	<b>43 795€</b>

### Œuvres Sociales

• Amicale des Sapeurs Pompiers	500€
• Harmonie Municipale	1 805€
• Association des Donneurs de sang	400€
• Les Restos du Cœur	160€
• Association HAVRE	500€
• Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	200€
• Secours Catholique	160€
<b>Total</b>	<b>3 725€</b>

### Associations Patriotiques

• Association des Anciens Combattants	610€
• Médaillés militaires	100€
• Entr'aide de la légion d'honneur	60€
• Union des parachutistes	100€
• Officiers de réserve	100€
• Entente des sociétés patriotiques	100€
• Anciens des forces françaises en Allemagne Autriche	100€
<b>Total</b>	<b>1 170€</b>

### Divers Organismes et Associations

• Le Cateau Expansion	4 940€
• Association du Marché aux Bestiaux	1 000€
• Les Petits Mômes de Langevin	100€
• Les enfants de l'école Curie	100€
• Les Amis de l'école Matisse	100€
• APE de l'école Saint-Joseph	100€
• Les Amis de Wielsbeke	600€
• Les Amis de Cave	950€
• Les Amis des Westerburg	600€
<b>Total</b>	<b>8 490€</b>

De par leur affiliation à certaines associations Catésiennes, plusieurs élus ne participent pas au vote.

**Vote : 5 abstentions pour ACFC (coureurs de fond), 5 Abstentions pour les associations de jumelage**

## SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AUX ASSOCIATIONS

- Association « **Les Amis de Beffroi Vision** » : 3 000 €
- **Comité des Œuvres Sociales** du personnel communal : 21 500 €
- **Centre Communal d'Action Sociale** : 50 000 €. Le CCAS emploie 14 aides ménagères salariées de la ville, pour une centaine de bénéficiaires Catésiens.

**Vote : Unanimité**

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

- **Société de pêche La Sirène** : 500 € pour le rempoissonnement.

**Vote : Unanimité**

**Soit au total plus de 60 000 € pour soutenir les associations du Cateau-Cambrésis en subventions annuelles de base auxquelles il convient d'ajouter les coûts induits (chauffage, électricité, surveillance du Palais des Sports et autres, entretien par le personnel des services techniques, minibus à disposition...)**

## MODIFICATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

Lors du Conseil Municipal du 2 Février 2023, les tarifs de l'école municipale d'arts plastiques Deveau Carlier ont été fixés comme suit :

- ▶ Personnes domiciliées au Cateau :
  - de 0 à 16 ans : 18 € par an
  - plus de 16 ans : 36 € par an.
- ▶ Personnes domiciliées à l'extérieur :
  - de 0 à 16 ans : 35 € par an
  - plus de 16 ans : 70 € par an.

Pour la rentrée de **Septembre 2024**, il est proposé de modifier ces tarifs, pour les personnes **domiciliées à l'extérieur** :

- ▶ Personnes domiciliées à l'extérieur :
  - de 0 à 16 ans : 50 € par an
  - plus de 16 ans : 100 € par an.

Vote : **Unanimité**

## MODIFICATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les tarifs de l'école municipale de musique Camille Saint-Saëns ont été fixés lors du Conseil Municipal du 2 Février 2023.

Pour la rentrée de **Septembre 2024**, il est proposé de modifier ces tarifs, uniquement pour les personnes **domiciliées à l'extérieur**, à savoir :

### ▶ Cours individuels :

	Enfant de 5 à 16 ans	Adulte plus de 16 ans
Frais d'inscription	25 €	25 €
Location / accès instrument	90 €	100 €
Frais de scolarité par trimestre	65 € / trimestre	65 € / trimestre

### ▶ Cours collectifs (pour les enfants de l'orchestre à l'école) :

	Elèves extérieurs
Frais d'inscription	25 €
Cours de djembé	20 € / trimestre
Atelier guitare	30 € / trimestre

Vote : **Unanimité**

## LA CA2C VA IMPLANTER DES ABRIBUS

Le code général des collectivités territoriales place **la mobilité** dans les compétences de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis.

En tant qu'autorité organisatrice de mobilité (AOM), la CA2C entretient l'ensemble des poteaux d'arrêt de bus situés sur son réseau intercommunal, ainsi que sur le réseau régional. Cependant, elle n'est pas compétente en matière de gestion des abribus.

En Octobre 2023 lors de la rédaction du Projet de Territoire, la volonté d'améliorer la communication auprès de la population, sur le transport en commun, a été retenue. Cette notion se concrétise notamment par une homogénéisation du mobilier urbain, tant des poteaux d'arrêts, que des abribus.

Le fonds de concours « abribus » est fixé à 50% du

reste à charge de la commune, plafonné à 3 000 € par abribus, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 100 000 € par an.

La commune du Cateau-Cambrésis dispose déjà de 5 abribus hors gare routière, dont 3 qu'elle souhaiterait renouveler, et envisage d'en ajouter 6 nouveaux d'ici 4 ans. Il faudra implanter ces abribus en doublon, par exemple, il y en a un faubourg Cambrai pour partir, mais il n'y en a pas du côté du laboratoire en revenant.

La CA2C versera un fonds de concours de 3 000 € aux communes de la CA2C souhaitant bénéficier d'une commande groupée d'abribus et poteaux d'arrêt de bus.

Vote : **Unanimité**

### ► Enquête Publique Zone des Quatre-Vaux

Monsieur SIMÉON, Maire du Cateau-Cambrésis et Président de la CA2C a obtenu l'arrêté de la part du Préfet, signant l'**enquête publique** ce 18 Juin 2024.

Pour rappel, en 2010, une toute première enquête d'utilité publique avait été lancée, à l'époque par la Communauté de Communes du Pays de Matisse, groupement de **onze Maires du Cambrésis**.

En 2012, le projet de créer une **Zone d'Activités Economiques** au niveau des Quatre-Vaux avait été approuvé par le SCoT (schéma de cohérence territoriale). S'en est suivie une période d'**acquisitions des terrains**, longue et fastidieuse, se finissant en expropriation au tribunal. Arrive la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), pendant que la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis (4C) se transforme en Communauté d'Agglomération, CA2C. Ce changement de statut permettra de dégager des **moyens financiers pour concrétiser les projets** du territoire.

En 2018, l'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, était intervenu pour mener des **fouilles archéologiques** sur l'emplacement de **20 hectares**. De plus, Noréade a entrepris des travaux d'eau et d'assainissement.

En Août 2021, la loi Climat et Résilience impose de nouvelles contraintes : une surface de plus de 9 hectares doit faire l'objet d'une étude environnementale complète. L'étude approfondie comprend 11 dossiers, notamment :

- une étude de zone humide,
- un diagnostic archéologique,
- une étude des habitats, de la faune et de la flore,
- une étude acoustique, sur la qualité de l'air,
- une étude des déplacements, de la qualité des sols,
- des études géotechniques...

Et chaque étude, **imposée par l'Etat**, implique la venue de bureaux d'études, d'experts **payés par la CA2C**.

En 2023, **Monsieur SIMEON passe des audits** devant la DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer, mais aussi devant la MRAE Missions Régionales Agricoles. Ces multiples passages en commission, à Lille ou à Paris, ont permis de **redistribuer des crédits au monde agricole** : la CA2C reverse une compensation financière, pour avoir pris une ancienne surface agricole.

Ainsi, les oboles se concrétisent par un soutien au **Marché aux Bestiaux**, avec 60 000 € pour l'implantation d'une station de lavage des animaux et de barrières canadiennes pour le bien-être animal. À la MFR **Maison Familiale Rurale** par de nouvelles filières de formation pour ses lycéens. À l'AFR Le Cateau Mon-

ta, **Agence Foncière de Remembrement**, regroupant une trentaine d'agriculteurs qui entretiennent les chemins ruraux.

Le 22 Mai 2024, c'est cette fois l'ARS, Agence Régionale de Santé, qui nomme un **expert hydrogéologue** pour imposer une énième étude à la charge de la CA2C...

Le 18 Juin 2024, l'**appel lancé depuis des années par M. SIMÉON trouve écho**. Un nouveau Sous-Préfet est nommé à Cambrai. Il promet, lors de la cérémonie des vœux du Maire au Théâtre, d'aider Monsieur SIMEON à débloquer ce dossier.

Effectivement, en quelques mois, Monsieur le Sous-Préfet Douhane parvient à accélérer le dossier. Il signe enfin l'**avis d'enquête publique de la Zone des Quatre Vaux** en Juin 2024.

**Cette enquête publique sera consultable en Mairie**, dans le « bureau des Adjoints », aux jours et horaires suivants :

- Mardi 16 Juillet 2024 de 9h à 12h
- Samedi 20 Juillet 2024, de 9h à 12h
- Mercredi 24 Juillet 2024, de 16h à 19h
- Samedi 3 Aout 2024, de 9h à 12h
- Mercredi 7 Aout 2024, de 14h à 17h
- Lundi 19 Aout 2024, de 16h à 19h.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport au Préfet. Deux hypothèses, soit plusieurs remarques font que le Préfet amende ce projet. Soit, le Préfet reconnaît les Quatre Vaux comme une ZAE. Quand le Préfet signera la reconnaissance de la ZAE des Quatre-Vaux, les négociations pour installer des entreprises commenceront.

La CA2C commencera les négociations pour **vendre les parcelles**. L'objectif reste de faire venir des entreprises **créatrices d'emplois** pour les Catésiens et non-polluantes. Monsieur le Maire ne veut pas de Zone Commerciale, ni de site de logistique, consommateur de beaucoup de surface pour peu d'emplois. Des chinois, des coréens ont manifesté leur intérêt de s'installer chez nous. Monsieur SIMÉON acceptera la **création de TPE ou PME sur les Quatre-Vaux**.

Si une négociation se conclut et qu'une entreprise s'installe, la phase de travaux pourrait commencer fin 2024 et les premiers accès pourraient être envisagés pour le printemps 2025.

**Cette Zone d'Activités Economiques des Quatre-Vaux est l'avenir du Caudrésis Catésis !**

Elle s'inscrit dans une cohérence de territoire, avec le Cambrésis.